



PREMIER RAPPORT
DU
COMITÉ D'ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Première session
de la 60^e législature
du
Nouveau-Brunswick

le 18 décembre 2020

COMPOSITION DU COMITÉ

L'hon. M. Oliver, président
M^{me} S. Wilson
M^{me} Anderson-Mason, c.r.
L'hon. M. Savoie
L'hon. M^{me} Green
M. Hogan
M. Turner

M. Melanson
M. G. Arseneault
M. Coon
M. Arseneau
M. Austin
M^{me} Conroy

le 18 décembre 2020

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative demande à présenter son premier rapport.

Le 26 octobre 2020, M. Donald J. Forestell informe le président de l'Assemblée législative de sa décision de prendre sa retraite à titre de greffier de l'Assemblée législative, départ dont l'entrée en vigueur est le 13 novembre 2020.

M. Forestell a entamé sa carrière à l'Assemblée législative en 1993 à titre de greffier adjoint. Il est nommé greffier de l'Assemblée législative le 7 juin 2012 sur résolution de la Chambre.

Le comité tient à exprimer au greffier de l'Assemblée législative, M. Forestell, sa sincère reconnaissance pour son professionnalisme, son dévouement et l'exercice exemplaire de ses fonctions au service de l'Assemblée législative et de la province.

Le greffier de l'Assemblée législative est le fonctionnaire permanent de premier rang de l'Assemblée et est l'autorité principale en matière de droit, d'usages et de privilèges du Parlement. Il a notamment pour fonction de conseiller le président de l'Assemblée et les parlementaires sur des questions de droit parlementaire, de procédure et d'interprétation des règles et usages de la Chambre. Le greffier est en outre chargé de l'administration générale de l'Assemblée législative et fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Le greffier sert tous les parlementaires équitablement, sans égard à leur affiliation politique, et doit agir de façon impartiale et avec discrétion.

Le comité se réunit le 17 décembre 2020 et convient que Shayne Davies, greffier intérimaire de l'Assemblée législative, possède, outre ses 20 années d'expérience au Bureau, les compétences requises pour être le prochain greffier de la Chambre.

En conséquence, le comité recommande à la Chambre que Shayne Davies soit nommé greffier de l'Assemblée législative et assume ses fonctions le 18 décembre 2020.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Andrea Anderson-Mason, c.r.,
vice-présidente de la Chambre et
membre du Comité d'administration de
l'Assemblée législative